



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion de la sortie de crise du covid-19

Question écrite n° 31114

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude de la polyclinique Saint-Côme (PSC) de Compiègne quant aux nombreuses difficultés qu'elle rencontre dans sa gestion de sortie de crise du covid-19. Les hôpitaux ont été tenus de relancer leurs activités afin d'éviter une seconde crise sanitaire touchant les patients non covid-19 qui ont tardé à se faire soigner. Essentiels à la stratégie nationale de déconfinement, les dépistages permettent aux établissements de santé de prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser le séjour de leurs patients. L'annonce d'une prise en charge des tests RT-PCR pour les patients asymptomatiques hospitalisés demeure sans suite. Les ruptures d'approvisionnement sont toujours d'actualité : masques, gants, blouses, tenues de bloc, médicaments d'anesthésie, la France étant dépendante des fournisseurs étrangers, subissant ainsi les délais de livraison qui lui sont imposés. Les ventilateurs achetés en urgence par le Gouvernement pour équiper les unités de réanimation supplémentaires ont, par exemple, été livrés mi-juin 2020 à la PSC. De surcroît, de nombreux soignants ont peiné à trouver une structure adaptée pour faire garder leurs enfants pendant le confinement. Actée le 11 mai 2020, la réouverture des écoles devait permettre d'y remédier. Or, confiée au bon vouloir des maires et des syndicats de professeurs, les conditions d'ouverture ont différé selon chaque établissement, accentuant l'instabilité du personnel soignant : ouverture partielle, horaires incompatibles avec ceux des soignants, fermeture de services annexes (cantine, garderie, étude). Enfin, la multiplicité des arrêts liés au covid-19 impacte l'organisation de garde d'enfant ou de personnes vulnérables. L'évolution des modalités d'indemnisation des arrêts de travail à compter du 1er mai 2020 et la reconnaissance des arrêts liés au covid-19 comme maladie professionnelle ne sont pas sans effet pour ces établissements. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour faciliter l'organisation interne des hôpitaux dans leur gestion de sortie de crise du covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31114

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4872

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)